



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/02 de la Municipalité, du 1^{er} février 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. José Martinho et consorts : « Smartvote à chaque élection communale » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Louis Dana et consorts : « Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Christine Goumaz et consorts : « Vote par procuration » ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Anouck Saugy : « Bureaux de vote : intégrons nos jeunes ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi huit avril deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :